

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 Février 2016

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : LAUGEL Antoine, BURG Daniel, LEBEAU Marie-José, OSTER Marie-Paule, REISS Daniel, ROESCH Caroline, SCHWARTZ Bernard, WENDLING Cyril,

Absents excusés : WEIBEL Sébastien, HOLLENDER Claudia,

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 Décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 3 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel REISS est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

3. SALLE DES FETES : AVENANT MARCHÉ - ELECTRICITE

VU la délibération du 10 décembre 2013 approuvant la construction d'une salle des fêtes

VU la délibération du 11 juillet 2015 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour la construction de la salle des fêtes

VU le marché du lot n°08 «Electricité» d'un montant de 28 087,23 € HT notifié à l'entreprise K3E, 14 rue du Chemin de Fer à 67470 MOTHERN

VU la proposition d'avenant

Avenant n°1 : les travaux supplémentaires concernent, l'équipement de la cuisine, la mise en place d'un éclairage Leds en remplacement de l'éclairage initial

Nouveau montant du marché : 32 768,06 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant n°1 du lot n°1 «Electricité» d'un montant de 4 680.83 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 est tout autre document administratif et comptable.

Adoptée à l'unanimité

4. SALLE DES FETES : AMENAGEMENT DE L'ESCALIER EXTERIEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la construction de la salle des fêtes, il y a lieu d'aménager l'entrée en marches et dalles sur plots. A cet effet, il présente plusieurs devis :

- TP SIMON à Niederaltdorf 5 947,00 € HT
- CRB à Schnersheim 7 257,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CONFIE** les travaux à l'entreprise TP SIMON à Niederaltdorf pour un montant de 5 941.00 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande

Adoptée à l'unanimité

5. Mise en location des logements

Monsieur le Maire informe les conseillers que les 2 logements communaux, sis 2 Impasse de la Mairie sont disponibles depuis le 1^{er} février 2016.

Il informe les conseillers de la demande de location de :

- Logement n°1 Melle SALOMON Elodie
- Logement n°2 M WIESER Fabien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de louer les logements communaux à :

Logement n°1 Melle SALOMON Elodie à compter du 8 Février 2016 pour une durée de 1 ans, prolongée d'année en année par tacite reconduction

- **FIXE** le loyer mensuel à 347,55 € payable chaque fin de mois, avec une révision le 1^{er} février de chaque année (Indice IRL de référence des loyers 4^{ème} trimestre 2015),
- **DECIDE** qu'une caution d'un mois de loyer soit 347,55 € sera versée au Receveur Municipal,
- **AUTORISE** le Maire à dresser un état des lieux à la date d'entrée en jouissance et à signer le contrat de location.

Logement n°2 Monsieur WIESER Fabien à compter du 1^{er} Février 2016 pour une durée de 1 ans, prolongée d'année en année par tacite reconduction

- **FIXE** le loyer mensuel à 351,50 € payable chaque fin de mois, avec une révision le 1^{er} février de chaque année (Indice IRL de référence des loyers 4^{ème} trimestre 2015),
- **DECIDE** qu'une caution d'un mois de loyer soit 351,50 € sera versée au Receveur Municipal,
- **AUTORISE** le Maire à dresser un état des lieux à la date d'entrée en jouissance et à signer le contrat de location.

Adopté à l'unanimité

6. SALLE DES FETES : FIXATION DE LA LOCATION

Monsieur le Maire, informe les conseillers que la salle des fêtes peut être louée dès à présent.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté,

- **APPROUVE** les tarifs de location suivant à compter du 1^{er} Février 2016 :

	Résidant Commune	Résident CCRH
Location salle sans cuisine	140 €	210 €
Location salle avec cuisine	180 €	270 €

- **DECIDE** de facturer les frais d'électricité au prix moyen du kw selon facture ES.
➤ **DECIDE** de facturer la vaisselle manquante ou cassée
➤ **INSTAURE** une caution de 500 € pour d'éventuelles dégradations
➤ **INSTAURE** une caution de 60 € pour nettoyage non fait
➤ **DECIDE** de faire signer un contrat de location au locataire

Adopté à l'unanimité

7. ECOLE DE BERTSHEIM : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil Municipal, vu l'aide supprimée par le Conseil Départemental, vu la demande de Monsieur KAUFFMANN, Professeur des Ecoles et Directeur de l'Ecole Intercommunale de Berstheim en date de 10 novembre 2015, sollicitant une subvention communale, permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de sa classe de GS/CP et CP/CE1 qui organisent une classe de découverte au centre du Liebfrauenberg à GOERSDORF du 14 au 18 mars 2016. Cinq élèves sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'allouer une subvention à titre **exceptionnel** de 5 € par enfant et par jour de classe découverte, pour les enfants domiciliés à Hochstett, soit 125,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Adopté à l'unanimité

8. ASSOCIATION FONCIERE : ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a versé une subvention de fonctionnement à l'association foncière pour entreprendre divers travaux. Cette dernière (AF) souhaite reverser cette subvention à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ↪ **ACCEPTE** le versement de l'Association Foncière d'une subvention de 4 000 €
↪ **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme :

Le Maire : Clément JUNG